



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 Rue des Aubergeries

(Tél 04.92.43.22.04)

E-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Vendredi 3 avril 2026 à 18H30 en Mairie

Présidence

La séance est ouverte par Madame le Maire, Lydie RIGNON

Présences

Membres présents : Lydie RIGNON, Julien BRENIERE, Isabelle PALMARINI, Thomas BETH, Lucie ANTHOINE, Pascal GOURCEAUX, Gaëlle MATHIEUX, Hervé BAYARD, Jean-Jacques DAUBERT, Bénédicte ABRARD, Mélina DAUGE, Jérôme LELONG, Jean-Michel FORTOUL, Delphine LORRAIN

Membres excusés : Maxime SARTON pouvoir à Delphine LORRAIN

Membres absents : /

Secrétaire de séance : Delphine LORRAIN

Ordre du jour :

- Vote des derniers comptes-rendus
 - Délibération n°19 : Indemnités des élus :
 - Élection des membres aux syndicats et associations :
 - Délibération N°20 : Élection des membres au collège du Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes
 - Délibération N°21 : Élection des membres au Syndicat d'Éclairage Public
 - Délibération N°22 : Élection des membres au SIVU des Loulou's
 - Délibération N°23 : Élection des délégués au Syndicat à Vocation Unique SIVU Eau de l'Embrunais
 - Délibération N°24 : Élection des membres au SIVU du Couleau
 - Délibération N°25 : Élection des délégués aux Communes Forestières des Hautes-Alpes
 - Délibération N°26 : Élection des membres de la commission d'appel d'offres
 - Délibération N°27 : Désignation d'un correspondant défense
 - Délibération N°28 : Désignation d'un correspondant sécurité routière
 - Délibération N°29 : Désignation de 2 délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
 - Délibération N°30 : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
 - Délibération N°31 : Désignation du représentant au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Energie Châteauroux-les-Alpes
 - Délibération N°32 : Commission municipale « Personnel »
 - Délibération N°33 : Création de comités consultatifs
 - Commissions municipales
 - Délibération N°32 : Commission municipale « Personnel »
 - Délibération N°33 : Création de comités consultatifs
 - Questions diverses
-
- **Compte-rendu du 9/03/2026 : validation du compte-rendu du conseil municipal du 9/03/2026 sous le mandat de l'ancienne équipe du Conseil Municipal**
Le compte-rendu datant du conseil municipal précédent. Madame le Maire demande des éclaircissements aux anciens conseillers, soit Lucie ANTHOINE et Thomas BETH. Cependant, lors de ce précédent conseil municipal, seul Thomas BETH était présent avec le pouvoir de Lucie ANTHOINE.

En ce jour, l'ensemble du conseil municipal hormis Thomas BETH s'est abstenu. Le compte-rendu est validé par 1 voix à main levée.

- **Compte-rendu du 27/03/2026**

Compte-rendu adopté à l'unanimité soit 15 voix

19. Délibération sur les indemnités des élus

Lecture de la délibération par Madame le Maire dans laquelle les taux d'indemnités sont fixés en fonction :

- de la taille de la commune ;
- du taux fixé de droit par rapport à la taille de la commune, en s'appuyant sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique en précisant que la revalorisation en fonction de cet indice sera fait automatiquement ;
- de la volonté de Madame le Maire et ses adjoints de bénéficier des taux inférieurs à ceux de droit ;
- de la volonté du Maire et des adjoints de verser une indemnité aux 11 conseillers municipaux ;
- de l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée d'un montant d'indemnités maximales susceptibles d'être allouer ;
- de la détermination du conseil municipal des taux d'indemnités des adjoints, conseillers municipaux et du maire.

Voici les montants d'indemnités par poste:

- Maire : 46,23%
- Adjoints : 20,68%
- Conseillers municipaux avec délégation : 2,99%

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

- **Élection des membres aux syndicats et associations**

20. Délibération : Élection des membres au collège du Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant l'élection du titulaire et du suppléant délégués au Syndicat de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyME05. Il est l'organisateur de la distribution de l'électricité pour 159 communes dont Châteauroux-les-Alpes.

Après un appel à candidature, le projet de la délibération note que M. Jérôme LELONG se présente en qualité de Titulaire ; M. Thomas BETH se présente en qualité de Suppléant. Cependant, lors du conseil municipal, M. Jérôme LELONG demande à intervertir les qualités avec M. Thomas BETH. Ce dernier acceptant : voici la qualité définitive de chacun :

- M. Thomas BETH se présente en qualité de Titulaire ;
- M. Jérôme LELONG se présente en qualité de Suppléant

Madame le Maire demande de ne pas procéder par bulletin secret mais par vote à main levée. Le conseil doit donc se prononcer à l'unanimité.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

21. Délibération : Élection des membres au Syndicat d'Éclairage Public

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants délégués au Syndicat d'Éclairage Public (syndicat intercommunal) : SyEP Embrunais-Savinois.

Après un appel à candidatures, M. Thomas BETH et M. Julien BRENIERE se présentent en qualité de Titulaires, Mme Bénédicte ABRARD et Mme Delphine LORRAIN se présentent en qualité de Suppléantes.

Madame le Maire demande de ne pas procéder par bulletin secret mais par vote à main levée. Le conseil doit donc se prononcer à l'unanimité.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

22. Délibération : Élection des membres au SIVU des Loulou's

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants délégués au SIVU les Loulou's (syndicat intercommunal) .

Après un appel à candidatures, Mme Gaëlle MATHIEU et Mme Lucie ANTHOINE se présentent en qualité de Titulaires, Mme Mélina DAUGE et M. Thomas BETH se présentent en qualité de Suppléants.

Madame le Maire demande de ne pas procéder par bulletin secret mais par vote à main levée. Le conseil doit donc se prononcer à l'unanimité.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

23. Délibération : Élection des délégués au Syndicat à Vocation Unique SIVU Eau de l'Embrunais

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants délégués au SIVU Eau de l'Embrunais (syndicat intercommunal) .

Après un appel à candidatures, M. Pascal GOURCEAUX et M. Julien BRENIERE se présentent en qualité de Titulaires, Mme Gaëlle MATHIEU et M. Jean-Michel FORTOUL se présentent en qualité de Suppléants.

Madame le Maire demande de ne pas procéder par bulletin secret mais par vote à main levée. Le conseil doit donc se prononcer à l'unanimité.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

24. Délibération : Élection des membres au SIVU du Couleau

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants délégués au SIVU du Couleau (syndicat intercommunal). Madame le Maire précise que ce syndicat concerne la centrale électrique.

Après un appel à candidatures, M. Pascal GOURCEAUX et M. Jean-Jacques DAUBERT se présentent en qualité de Titulaires, Mme Isabelle PALMARINI et M. Hervé BAYARD se présentent en qualité de Suppléants.

Madame le Maire demande de ne pas procéder par bulletin secret mais par vote à main levée. Le conseil doit donc se prononcer à l'unanimité.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

25. Délibération : Élection des délégués aux Communes Forestières des Hautes-Alpes

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants délégués à la fédération Communes Forestières des Hautes-Alpes, association loi 1901.

Après un appel à candidatures, M. Jean-Michel FORTOUL et M. Jean-Jacques DAUBERT se présentent en qualité de Titulaires, M. Julien BRENIERE et M. Maxime SARTON se présentent en qualité de Suppléants.

Madame le Maire propose de réaliser l'élection à main levée.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

26. Délibération : Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant l'élection de 3 membres titulaires de la commission d'appel d'offres. Cette commission est composée de son Président, soit Madame le Maire et de 3 membres de conseil municipal élus via cette délibération et répartis au plus fort reste.

Après un appel à candidatures, M. Julien BRENIERE et Mme Isabelle PALMARINI et M. Maxime SARTON se présentent en qualité de Titulaires, M. Jean-Jacques DAUBERT, M. Thomas BETH et Mme Delphine LORRAIN se présentent en qualité de Suppléants.

Madame le Maire demande de ne pas procéder par bulletin secret mais par vote à main levée. Le conseil doit donc se prononcer à l'unanimité.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

27. Délibération : Désignation d'un correspondant défense

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défenses sur la commune, il sera l'interlocuteur local privilégié des autorités civiles et militaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. Hervé BAYARD en tant que correspondant défense.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

28 Délibération : Désignation d'un correspondant sécurité routière

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant la lutte contre l'insécurité routière. Ayant de multiples domaines de compétences pouvant avoir un impact sur la sécurité routière, les maires ont un rôle important, il convient donc de désigner un correspondant sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. Hervé BAYARD en tant que correspondant sécurité routière.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

29. Délibération : Désignation de 2 délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant la désignation de 2 délégués au Comité d'Action Sociale (CNAS). Madame le Maire rappelle que la collectivité a adhéré au CNAS en 2012, par délibération. Ce comité permet aux agents communaux de bénéficier d'avantages sociaux. Il convient de désigner un élu et agent en tant que délégués locaux pour siéger à l'assemblée départementale annuelle ; émettre des vœux pour l'amélioration des prestations offertes ; procéder à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.

Après un appel à candidatures, M. Julien BRENIERE et Mme Isabelle PALMARINI et M. Maxime SARTON se présentent en qualité de Titulaires, M. Jean-Jacques DAUBERT, M. Thomas BETH et Mme Delphine LORRAIN se présentent en qualité de Suppléants.

Madame le Maire demande de ne pas procéder par bulletin secret mais par vote à main levée. Le conseil doit donc se prononcer à l'unanimité.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

30. Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission communale est présidée par Madame le Maire, puis composée par 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour une commune telle que Châteauroux-les-Alpes.

L'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 prévoit la présence éventuelle et sans voix délibérative d'1 agent pour les communes de la taille de celle de Châteauroux-les-Alpes.

La nomination, en nombre égal, des commissaires et leurs suppléants se décide par le directeur départemental des finances publiques dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux (maximum le 15 mai 2026). Ces commissaires et suppléants sont préalablement sélectionnés sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide de dresser une liste de 24 noms, élus et non-élus dont les conditions obligatoires sont les suivantes :

- nationalité française,
 - avoir la majorité révolue,
 - jouir de leurs droits civils,
 - être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
 - être familiarisés avec les circonstances locales,
 - posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés
 - Il est nécessaire d'avoir un commissaire domicilié en dehors de la commune.
 - La désignation des commissaires et suppléants doit être effectuée par une représentation équitable des personnes imposées à la taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à la cotisation foncière des entreprises.
 - Le maire étant de membres de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées.
- Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms pour une commune de la taille de Châteauroux-les-Alpes ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus.

M. Jean-Michel FORTOUL, conseiller municipal, demande quand a eu lieu la sélection des personnes non-élues et comment ont-elles été sélectionnées. Il souligne son souhait d'être informé en amont du conseil municipal lors des situations similaires et prochaines. Madame le Maire approuve son souhait et Mme Isabelle PALMARINI souligne qu'il fallait trouver des personnes complémentaires dans la journée (à la suite de la réunion de travail qui a eu lieu la veille).

Par vote à main levée, la majorité du conseil municipal approuve la délibération avec 12 voix « pour » et 3 absentions.

31 Délibération : Désignation du représentant au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Energie Châteauroux-les-Alpes

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant la désignation d'un représentant permanent de la commune au Groupe d'Intérêt Économique Énergie, appelé à siéger l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIE Énergie.

Il est précisé que les fonctions de contrôleur de gestion, au sein du conseil administratif du GIE, sont maintenues et continuent d'être assurées par Mme Olivia LAVICTOIRE.

M. Thomas BETH est désigné comme représentant permanent de la commune et autorisé, au nom de la commune, à signer à l'ensemble des documents relatifs au GIE.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

32 Délibération : Commission municipale « Personnel »

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant l'élection de 4 membres Titulaires, 2 membres Suppléants de la commission municipale « Personnel ». Cette commission est composée de son Responsable, soit Madame le Maire Lydie RIGNON et de 4 membres de conseil municipal : M. Jean-Michel FORTOUL, Mme Gaëlle MATHIEU, M. Julien BRENIERE, Mme Isabelle PALMARINI se présentent en qualité de Titulaires, M. Maxime SARTON, Mme Lucie ANTHOINE se présentent en qualité de Suppléants.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

33 Délibération : Création de comités consultatifs

Lecture de Madame le Maire de la délibération concernant la création des comités consultatifs afin d'associer les habitants et acteurs locaux à la réflexion des projets municipaux dans les domaines suivants :

Adjoint référent : Mme PALMARINI Isabelle

1. **Finances / Budget** : ensemble du conseil municipal
2. **Affaires scolaires / Jeunesse / Petite enfance** : conseillère déléguée Mme MATHIEU Gaëlle
 - Sous-commission Affaires scolaires et petites enfance (SIVU, école, etc.)
 - Sous-commission Jeunesse (adolescents et préadolescents, jeunes adultes)
3. **Vie associative et Festivités** : conseiller délégué M. GOURCEAUX Pascal
 - Sous-commission Vie associative
 - Sous-commission Festivités et animations
4. **Culture / Médiathèque / Patrimoine** : conseillère déléguée Mme ABRARD Bénédicte
 - Sous-commission Culture et médiathèque
 - Sous-commission Patrimoine

Adjoint référent : M. BRENIERE Julien

5. **Urbanisme / Grands aménagements** : conseil délégué M. SARTON Maxime
6. **Communication et information** : conseillère déléguée Mme ANTHOINE Lucie
7. **Économie locale / Tourisme** : conseillère déléguée Mme LORRAIN Delphine
8. **Agriculture** : conseil délégué M. DAUBERT Jean-Jacques
9. **Forêt / Pastoralisme** : conseiller délégué M. FORTOUL Jean-Michel

Adjoint référent : M. BETH Thomas

10. **Travaux / Services Techniques / Entretien / Bâtiments / Voirie** : conseil délégué M. BAYARD Hervé
 - Sous-commission Voirie et Sécurité
 - Sous-commission Travaux et Bâtiments

11. Énergies / Environnement / Eau / Déchets : conseiller délégué M. LELONG Jérôme

- Sous-commission Énergie
- Sous-commission Environnement, Eau, Déchets

12. Social et Activités intergénérationnelles : Mme DAUGE Mélina

- Sous-commission Aînés
- Sous-commission Santé / Aides / Handicap

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité que ce soit pour les Titulaires et pour les Suppléants.

Questions diverses :

- Un élu se questionne si c'est le CAO ou bien les comités des thématiques qui fixent les montants des travaux ou le conseil municipal.
- Madame le Maire répond CAO, sous réserve.
- L'adjointe, référente dans le comité Finances / Budget précise qu'il faudra informer les besoins de sa délégation.
- Un élu ajoute que le budget de cette année est fixé.
- Madame le Maire corrige en expliquant que des modifications peuvent être apportées.
- L'adjointe rappelle la date du vote du budget en justifiant ce delta par rapport à la réunion avec la consultante de la DGFIP, et le temps de préparation du budget.
- Madame le Maire rappelle la réunion avec la conseillère gestion le jeudi 9 avril.
- Question du public : Quelle fréquence de rencontre pour les comités.
- Madame le Maire répond que c'est en fonction de l'organisation de chaque conseiller délégué et en fonction des projets.
- Un élu précise que chaque conseiller est lui-même sous la responsabilité d'un adjoint.
- Madame le Maire précise « et du maire. » Elle ajoute que c'est une nouvelle organisation dans laquelle chacun peut s'investir et participer.
- Un adjoint souligne que c'est un choix assez fort.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 19H13.

La secrétaire de Séance
Delphine LORRAIN

Le maire
Lydie RIGNON

